

CANADA -- LISTE I

- Tubes cathodiques pour récepteurs de
télévision, y compris les tubes pour
moniteurs vidéo:
En couleurs
- 8540.11.00 1/
- 9001 Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles
de fibres optiques autres que ceux du n° 85.44;
matières polarisantes en feuilles ou en plaques;
lentilles (y compris les verres de contact), prismes,
miroirs et autres éléments d'optique en toutes
matières, non montés, autres que ceux en verre non
travaillé optiquement
- 9001.40 Verres de lunetterie en verre
[Conçus pour des travailleurs qui exécutent
un travail dangereux]
- 9001.40.90 Autres
- 9001.50 Verres de lunetterie en autres matières
[Conçus pour des travailleurs qui exécutent
un travail dangereux]
- 9001.50.90 Autres
- 9506 Articles et matériel pour la culture physique, la
gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris
le tennis de table) ou les jeux de plein air, non
dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre;
piscines et pataugeoires
Clubs de golf et autres matériel pour le golf
[Clubs complets]
- 9506.32 Balles
- 9506.32.10 Creuses du type utilisé pour la pratique
- 9506.39 Autres
- 9506.39.30 Parties inférieures forgées en fer ou
en acier, non meulées, ni polies, ni
plaquées ni autrement finies
Raquettes de tennis, de badminton ou
similaires, même non cordées
[Raquettes de tennis, même non cordées]
- 9506.59 Autres
- 9506.59.90 [Raquettes de squash ou de racketball]
Autres

1/ La suppression des droits de douane qui sont applicables aux
marchandises du n° tarifaire 8540.11.00 entrera en vigueur à la date où
l'Accord de libre-échange nord-américain entrera lui-même en vigueur.